



**Saint-Basile-
le-Grand**

AVIS PUBLIC

Demande de démolition 25-07

AVIS est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de démolition est saisi d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 23-25, rue Taillon Est, à Saint-Basile-le-Grand.

Conformément au *Règlement n° 1225 relatif à la démolition des immeubles*, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ce projet de démolition complète doit, dans les 10 jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée au Service du greffe et des affaires juridiques par écrit, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Hôtel de ville
 Service du greffe et des affaires juridiques
 204, rue Principale
 Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M1

Par courriel : greffe@villesblq.ca

Le comité d'étude des demandes de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à l'hôtel de ville, au 204, rue Principale, le 13 janvier 2026 à 19 h.

Donné à Saint-Basile-le-Grand, ce 15 décembre 2025.

(s) *Alexandre Doucet-McDonald*

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier